

Département du Bas - Rhin  
Arrondissement de Sélestat

## COMMUNE DE SCHWOBSHEIM

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 mai 2022 à 19h30  
Date de convocation : 25 avril 2022

Nombre de conseillers élus : 11  
Nombre de conseillers en fonction : 11  
Nombre de conseillers présents : 10  
Nombre de procurations : 01

***Sous la présidence de Madame Denise KEMPF, Maire,***

Etaient présents : Mme JEHL-MEYER Rachel, SCHMITT Nathalie Mrs OHNET Claude, HAUMESSER Rémy, JEHL Didier, FROMMER Olivier, MEYER Frédéric, ROHR Michel, RUDLOFF Jean-Louis.

Etaient absent : Mme FRIEDRICH Christel

Procuration : Mme FRIEDRICH Christel a donné procuration à Mme KEMPF Denise

#### **1. LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 07/03/2022 ET DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 07 mars 2022 a été soumis à l'approbation du conseil municipal et transmis à la Sous-Préfecture de Sélestat Erstein.

Les fonctions de secrétaire de la présente séance sont confiées à Nathalie SCHMITT désignée unanimement.

**ADOpte À L'UNANIMITÉ**

#### **2. FINANCES COMMUNALES – DECISION MODIFICATIVE N°1/2022**

Afin de permettre la régularisation d'une opération comptabilisée en double en 2019 et 2020, il convient de procéder à la mise en place d'une décision modificative. Il est nécessaire d'ouvrir des crédits en dépense d'investissement à l'article 1321.

Il est proposé l'opération suivante :

Dépenses d'investissement	Dépenses d'investissement
Article 21318 pour - 680 €	Article 1321 pour + 680 €

**Le Conseil Municipal, après délibération,**

- **ACCEPTE** la décision modificative n°1/2022 telle que présentée,
- **CHARGE** Madame le Maire de procéder aux écritures,

**ADOpte À L'UNANIMITÉ**

### 3. FINANCES COMMUNALES – BASCULE A LA M57

Une nouvelle nomenclature comptable devra être appliquée au 01.01.2024 pour l'ensemble des communes.

Afin de permettre une transition progressive, Madame Laboulais, Conseillère aux décideurs locaux, a proposé que la commune puisse intégrer ce système dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Monsieur Lecuivre, Trésorier a donné son accord pour ce transfert.

**Le Conseil Municipal, après délibération,**

- **ACCEPTE** la bascule de la M14 vers la M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023,
- **CHARGE** Madame le Maire de mettre les logiciels en conformité pour cette échéance.

**ADOPTE À L'UNANIMITÉ**

### 4. TRAVAUX BÂTIMENT MAIRIE

Les travaux du logement avancent :

Les gaines électriques ont été mises en place, le placo et les joints sont presque terminés, les arrivées sanitaires sont réservées, et la mise à niveau du sol par la pose de plaques OSB est en cours.

*a) Cuisine :*

Un devis pour l'installation d'une cuisine intégrée a été réalisé auprès de Cuisinella Sélestat, comme pour les cuisines du presbytère.

Un devis de 3 200 € TTC a été réceptionné, représentant une configuration sans électroménager exceptés hotte, robinetterie et évier.

**Le Conseil Municipal, après délibération,**

- **ACCEPTE** l'implantation et les meubles retenus pour la cuisine de l'appartement,
- **VALIDE** le devis de 3 200 € TTC,
- **CHARGE** Madame le Maire de passer commande,

**ADOPTE À L'UNANIMITÉ**

*b) Conduit de cheminée :*

Un conduit de cheminée qui n'a plus d'utilité, gênait la configuration de l'espace cuisine. Un devis pour sa démolition a été fourni par l'entreprise Olry Cloisons qui s'élève à 500 € HT, soit 550 € TTC.

**Le Conseil Municipal, après délibération,**

- **VALIDE** le devis 500 € HT, soit 550 € TTC de l'entreprise Olry Cloisons,
- **CHARGE** Madame le Maire de signer la commande,

**ADOPTE À L'UNANIMITÉ**

c) *Escalier et colombages appartement :*

La position actuelle du marché est de peindre l'escalier menant au 1<sup>er</sup> étage. Dans un souci de préservation de l'aspect bois de ce dernier et de le restaurer pour conserver l'aspect ancien, il est envisagé un aéroponçage et un huilage. D'autre part, lors de la démolition des cloisons de l'appartement, des colombages ont été découverts. Il a été décidé de les conserver, ce qui donne un certain cachet à l'appartement. Malheureusement ils ne peuvent être conservés en l'état, mais nécessitent un ponçage. Un devis pour procéder à ces opérations a été demandé à l'entreprise Brobois, qui s'élève à 5 630.00 € HT, soit 6 756 € TTC.

**Le Conseil Municipal, après délibération,**

- **ACCEPTE** de faire réaliser l'aéroponçage de la cloison en colombage de l'appartement,
- **ACCEPTE** la même opération pour l'escalier,
- **DEMANDE** de procéder à une nouvelle consultation de professionnels afin de mettre en concurrence le devis présenté.

**ADOPTE À 10 VOIX POUR ET 1 CONTRE**

d) *Salle du conseil :*

Il a été découvert que deux lames de parquet, qui étaient sous le placard, sont en très mauvais état et nécessitent leur remplacement. D'autre part, la teinte du parquet sous le placard qui a été déplacé est différente du reste de la pièce. Il est soumis au Conseil, de faire poncer et vitrifier le parquet existant. Deux devis ont été réceptionnés : Abry Arnold (titulaire du lot 10 – sols souples) qui s'élève à 1 055.25 € HT, soit 1 266.30 € pour le remplacement des deux lames, le ponçage et la vitrification et LS2A (titulaire du lot 12 – peinture) qui s'élève à 1 200 € HT pour le ponçage et la vitrification du parquet (sans le remplacement).

**Le Conseil Municipal, après délibération,**

- **SOUHAITE** faire procéder à la réparation du parquet, ainsi qu'au ponçage et à la vitrification du parquet de la salle du Conseil,
- **VALIDE** le devis de la Société ABRI ARNOLD pour 1 055.25 € HT, soit 1 266.30 € TTC,
- **CHARGE** Madame le Maire de signer la commande,

**ADOPTE À L'UNANIMITÉ**

Les réservations faites pour les sanitaires sont évoquées, et plus particulièrement celles concernant le lave mains situé dans les WC. Le positionnement actuel ne convient pas aux conseillers et ils souhaiteraient que ce dernier soit installé sur le mur face à l'entrée ou face aux WC.

Claude OHNET se propose de prendre contact avec la société Eschrich pour faire déplacer les arrivées et évacuation avant que les travaux ne soient trop avancés.

## 5. VALIDATION D'ACHATS DIVERS

### a) Cabane Marchande :

Pour compléter l'aire de jeux du petit train en bois située au terrain de pétanque, il est proposé d'acheter une petite cabane en bois pour les enfants de 2 à 7 ans, ainsi que le panneau de signalisation réglementaire.

Une structure de 19m<sup>2</sup> pour un montant de 1 270 € HT, ainsi que le panneau de réglementation d'un montant de 204 € HT sont présentés à l'assemblée.

### Le Conseil Municipal, après délibération,

- **VALIDE** l'achat de la cabane en bois et de son panneau de réglementation pour un montant global de 1 474 € HT, soit 1 768.80 € TTC,
- **CHARGE** Madame le Maire de passer la commande,

### ADOpte À L'UNANIMITÉ

### b) Armoire de collectivité :

Le local actuel de la chaufferie est le lieu de stockage des produits et du matériel d'entretien. Avec l'installation de la nouvelle chaudière à pellets et des différents branchements du logement, et surtout les risques d'entreposage de produits dangereux à proximité d'une source de chaleur, il est proposé d'acquérir une armoire (largeur 60 cm, profondeur 50 cm) qui sera installée dans le WC de la mairie pour un montant de 335 € HT soit 402 € TTC.

### Le Conseil Municipal, après délibération,

- **VALIDE** l'achat de l'armoire de rangement d'un montant de 335 € HT, soit 402 € TTC,
- **CHARGE** Madame le Maire de passer la commande,

### ADOpte À L'UNANIMITÉ

Michel ROHR propose l'installation de bancs à différents endroits du village, pour permettre aux promeneurs de pouvoir faire une pause et compléter l'offre actuelle.

## 6. DIVERS ET INFORMATIONS

- ◆ Arrêt maladie de l'agent technique : L'agent est en arrêt de maladie depuis le 11.03. Une prolongation jusqu'au 31.05.2022 nous a été transmise ce jour. Il devient important de réfléchir à une organisation pour assurer les travaux des espaces verts durant son absence, puisque la saison des plantations commence.
- ◆ Matinée Citoyenne : La date envisagée est le samedi 14 mai. Les différents travaux ont été listés par Michel ROHR et seront diffusés aux conseillers. Le repas devra être arrêté et sera assuré par l'équipe habituelle.
- ◆ Piste cyclable : M. Carabin de la CCRM a été contacté afin de participer à une réunion d'information avec les propriétaires et exploitants concernés. Cependant, nous sommes toujours dans l'attente d'informations de la CeA concernant les distances minimales entre la route et la piste, ce qui rend impossible cette réunion dans

l'immédiat.

- ◆ Après-midi des aînés : Comme il avait été discuté, il est proposé de concrétiser une après-midi récréative à destination des aînés à travers une collation et la projection d'une rétrospective comme animation.
- ◆ Maison des Assistantes Maternelles : Des contacts ont été pris entre les différents acteurs (CCRM, CAF, M & Mme KELVINK ...) pour étudier la faisabilité du projet. Il existe des financements possibles, mais le statut des propriétaires rend leur versement plus délicat. Il faut poursuivre le travail sur ce dossier pour parvenir à un accord qui puisse convenir à toutes les parties.
- ◆ Course moto 2022 : M. BRAUN est passé en mairie déposer son dossier. Les dates retenues sont le 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2022.
- ◆ Élections législatives : Pour élaborer le planning des permanences du bureau de vote des élections législatives, les conseillers sont questionnés sur leurs disponibilités.
- ◆ Pique-nique : La date du 18 septembre a été retenue pour cette manifestation.
- ◆ Fond de concours CCRM : Madame Le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes a validé son budget et la reconduction du fond de concours à l'attention des communes, pour un montant de 30 000 € / commune.
- ◆ Patrimoine : Afin de préserver le patrimoine situé sur la commune, il est proposé de sensibiliser les propriétaires des petites chapelles.
- ◆ Circulation rue des Lilas : Rachel JEHL-MEYER fait remarquer que de plus en plus de livreurs empruntent la rue des lilas, roulent à une vitesse importante et coupent le virage du début de la rue, au risque de provoquer un accident.  
  
Il est étudié différentes solutions qui pourraient être mises en place pour faire réduire la vitesse (zone 30, pose de ralentisseurs, ...).
- ◆ Vieux documents : Didier JEHL, fait circuler des vieux documents datant de 1845 retrouvés dans le grenier de la mairie.

*L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée,  
la séance est levée à 21 h 54 mn*



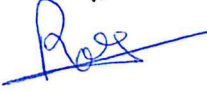


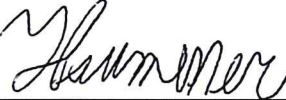




A Schwobsheim, le 03 mai 2022

Le Maire,  
Denise KEMPF



**Tableau de présence, séance du 02 mai 2022**
**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 07/03/22022 et désignation d'un secrétaire de séance
2. Finances communales – Décisions modificative n°1
3. Finances communales – Bascule à la M57
4. Travaux bâtiment Mairie
5. Validation d'achats divers
6. Divers et informations

Nom Prénom	Qualité	Signature	Procuration
Denise KEMPF	Maire		
OHNET Claude	1 <sup>er</sup> Adjoint		
Michel ROHR	2 <sup>ème</sup> Adjoint		
JEHL Didier	Conseiller		
FRIEDRICH Christel	Conseillère		Mme KEMPF Denise
HAUMESSER Rémy	Conseiller		
FROMMER Olivier	Conseiller		
SCHMITT Nathalie	Conseillère		
MEYER Frédéric	Conseiller		
JEHL-MEYER Rachel	Conseillère		
RUDLOFF Jean-Louis	Conseillère	